

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 JANVIER 2023

Sujets inscrits à l'ordre du jour

0 - Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

TOUR DE TABLE

I - QUESTIONS DIVERSES

- cérémonie vœux du Maire
- course cycliste la roue tourangelle
- signature acquisition bois des prés de l'étang
- devis préau école

II – NOUVELLES CONSIGNES DE TRI ORDURES MENAGERES

III – PRESENTATION PROJET AMENAGEMENT RUES DE LA VALLEE DU LYS ET DE LA BARONNE

- Constituer groupe de travail
- Définir modalités concertation population
- Bilan rencontre riverains
- demandes subvention FDSR et DETR

IV – PLAN PLURIANNUEL INVESTISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC

V – FONDS TOURISME CCTVI

VI - FINANCES COMMUNALES

- Restes à réaliser
- Autorisation mandatement dépenses d'investissement
- Remboursement achat Dany et Aurélie train CMJ
- Reversement subvention coop scolaire

VII - PERSONNEL COMMUNAL

- Effectifs 2023

VIII - CONVENTION CDG37 PERSONNEL INTERIMAIRE

Le seize janvier deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du onze janvier, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire.

PRESENTS : M. LOIZON, M. BOURRY, Mme LAURENS, M. SAVATIER, Mme MOTHEAU, M. ABELS, M. CADOT, M. DELAY, M. GINER, M. JUZEAU, Mme LAMY, M. PIEDOUE, Mme SEGRETAIN, Mme SEIGNEURIN, Mme WARTEL-OUVRARD

FORMANT la majorité des membres en exercice

EXCUSES : M. TESSIER, Mme FROIN donne pouvoir à M. ABELS, Mme COGNEAU, Mme LECOMTE

Madame SEGRETAIN a été élue secrétaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un point supplémentaire a été ajouté à l'ordre du jour au point IX :

- *Projet aménagement cour d'école végétalisée*

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point supplémentaire.

0 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 5 DECEMBRE 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la transmission aux membres du Conseil municipal du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 5 décembre 2022,

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022.

TOUR DE TABLE

Intervenant	Sujet	Adjoint concerné	Décision
M. LOIZON	Arbre tombé aux Genêts : courrier de mise en demeure d'entretien sera adressé au propriétaire de la parcelle boisée Invitation aux vœux Président CCTVI 27/01 RDV avec le SMO pour un point fibre mercredi 18/01 Bulletin municipal avance bien		
Mme LAURENS	Fermeture d'une classe à la prochaine rentrée scolaire Les échanges whatsapp sur des propositions de projets sont à évoquer en tour de table pour prise en charge par un groupe de travail		
M. BOURRY	Essai pose de traverses en bois sur parking école pour remplacer rondins Dérèglement éclairage parking de l'école Travaux en cours : <ul style="list-style-type: none">- Déplacement plateforme OM au Genetay- Préparation fleurissement entrée Bois Cornu- Aménagement conjoint avec Saché pour CR Chemin Ferré		Nouvelle sollicitation de M. Métrot

M. SAVATIER	/		
Mme MOTHEAU	Proposition présentation actions du PNR (subvention fonds verts)		
Mme SEIGNEURIN	Proposition de présentation des actions CCTVI par le Président Courrier SMICTOM non reçu Souhaite être invitée aux réunions du CMJ Bordures de route enlevées à Carreau Le chauffeur de bus scolaire semble ne pas respecter le stop au Genetay		Faire inscription groupée des conseillers à la newsletter CCTVI
M. DELAY	/		
M. CADOT	Sera éligible à la fibre à partir du 21/01 et testera auprès de SFR		
Mme COGNEAU	Absente		
M. GINER	Fuite canalisation d'eau lotissement de la Bruère au niveau du chemin ferré Signale une camionnette qui tourne dans le bourg aux horaires de sortie de l'école		Relever l'immatriculation pour interpeler la gendarmerie
Mme FROIN	Absente		
M. TESSIER	Absent		
Mme WARTEL-OUVRARD	/		
M. PIEDOUE	Propose un vase d'expansion neuf pour remplacer celui du chauffage gymnase	Dany	
Mme LAMY	Retour négatif de collégiens au sujet du chauffeur de bus du collège qui à priori roule vite. Stationnement gênant d'un véhicule en bas de la rue des marronniers Intéressée projet récupération sapins		Intervention faite ce matin
M. ABELS	Plateforme regroupement OM au Poirier du Loup régulièrement saturée		
Mme LECOMTE	Absente		
M. JUZEAU	Point achat du bois du près de l'étang Réfléchir à faire participer les enfants et CMJ aux cérémonies officielles		Acquisition 21/12/2022 Inviter les enfants de l'école ?
Mme SEGRETAIN	Problématique fermeture des centres aérés CCTVI pendant les 2 semaines vacances de Noël Utilisation des portables désagréable pendant les réunions	Aurélié	Echanger avec CCTVI à ce sujet

I - QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire présente les modalités d'organisation de la cérémonie des vœux du vendredi 20 janvier à 19h

- La course cycliste la roue tourangelle qui sillonnera le territoire de la communauté de commune Touraine Vallée de l'Indre passera à Thilouze le dimanche 26 mars 2023, entre 11h00 (caravane) et 14h00 (cyclistes).
Monsieur Bourry sollicite le conseil pour assurer la sécurité et l'animation. Il communiquera prochainement le nombre de signaleurs nécessaires pour sécuriser le parcours et lancera un appel aux volontaires pour organiser le concours des villages traversés.

- Monsieur le Maire informe que la parcelle du bois des prés de l'étang appartient à la municipalité depuis le 21 décembre. Il invite les conseillers à la découvrir et demande la mise en place d'un groupe de travail pour réfléchir aux aménagements et actions à mener en concertation avec la population.

- Extension du préau de l'école. Dans le cadre du projet de réfection de la toiture du restaurant scolaire et de l'extension du préau, une consultation avait été lancée auprès de plusieurs entreprises. Un seul devis a été remis, par l'entreprise Pépin C. M. domiciliée dans la Vienne, pour un montant de 24 045 € HT. Monsieur le Maire précise que l'entreprise pourra intervenir au cours des vacances scolaires d'été.

II – NOUVELLES CONSIGNES DE TRI ORDURES MENAGERES

M. SAVATIER présente les nouvelles consignes de tri applicables depuis le 2 janvier 2023.

Ce qui change

- tous les emballages vont dans les sacs jaunes, sans les laver ni les imbriquer.
- les foyers en point de regroupement seront dotés d'un sac de pré-collecte qui remplacera les sacs jaunes distribués en mairie. Ce sac permettra de stocker les emballages à domicile en attendant de les jeter en vrac chaque semaine dans les bacs collectifs jaunes selon les nouvelles consignes de tri transmises par le SMICTOM.

Constat

- la distribution des flyers d'information n'a pas été réalisée en totalité sur la commune, les foyers n'ont donc pas eu connaissance des nouvelles consignes de tri et des modalités d'application.
- Le SMICTOM n'a pas prévu à ce jour d'ajouter des bacs jaunes dans les points de regroupement.

Décision

- Recensement et création d'un listing des foyers en point de regroupement par le service administratif
- Récupération auprès du SMICTOM des sacs de pré-collecte qui ne sont pas encore distribués
- distribution des sacs de pré-collecte et du flyer d'information assurée par la mairie
- Monsieur SAVATIER organisera la distribution avec les élus

III – PRESENTATION PROJET AMENAGEMENT RUES DE LA VALLEE DU LYS ET DE LA BARONNE

Mme MOTHEAU présente le projet d'aménagement des rues de la Baronne et de la Vallée du Lys.

Les objectifs

- ralentir la circulation automobile
- faciliter et sécuriser les déplacements des vélos et piétons
- faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite
- embellir le centre bourg

Les contraintes

- voie très empruntée
- circuits transport scolaire et Rémi
- circulation camions et engins agricoles
- points noirs techniques

Avancée

- étude de la circulation des personnes à mobilité réduite en 2019 dans le cadre du PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics)
- étude auprès des riverains en 2021
- étude par l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales) en 2022
- Consultation puis choix du bureau d'étude BETA2i.

Prochaines étapes

- Etude, esquisse et avant-projet : point sur les objectifs
- Projet : présentation plans d'aménagements
- Présentation des caractéristiques techniques
- Sélection des entreprises

Monsieur le Maire rappelle les enjeux de ce projet et la nécessité de constituer un groupe de travail qui devra conjuguer les objectifs, les contraintes et les attentes de chacun.

Il présente le projet établi par le bureau de maîtrise d'œuvre BETA2i et le chiffrage estimatif des travaux.

Afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune peut bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux (DETR) et du Département au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR).

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de ces demandes serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
	H.T		
Travaux d'aménagement	510 176.50 €	Etat - DETR sollicitée 35 %	187 416.78 €
Honoraires (maîtrise d'œuvre)	25 300.00 €	Département - FDSR sollicité 35 %	187 416. 78 €
		Autofinancement 30 %	160 642.94 €
TOTAL	535 476.50 €	TOTAL	535 476.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide le projet d'aménagement des rues de la Baronne et de la Vallée du Lys
- Approuve le plan de financement prévisionnel
- Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat (DETR) et du Département au titre de l'année 2023.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération

IV – PLAN PLURIANNUEL INVESTISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente le plan pluriannuel d'investissement éclairage public qui porte sur la période 2023-2026, établi conjointement avec le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire.

Ce plan pluriannuel d'investissement pourra être amené à évoluer en fonction :

- des capacités financières de la commune et du SIEIL
- du taux de participation pris en charge par le SIEIL

Prestations de travaux	Montant global HT	50 % pris en charge SIEIL	Part HT commune	Année de programmation
Renouvellement éclairage sur secteur rue de la Colasserie AB , renouvellement luminaire sur candélabre, sur façade et poteaux béton et séparation réseau, mise en conformité de l'armoire (5 points lumineux)	22 306,12	11 153,06	11 153,06	2023
Renouvellement éclairage secteur AC Secteur rue de la Vallée du Lys renouvellement ensemble et sur candélabre, mise en conformité de l'armoire (6 points lumineux)				
Renouvellement éclairage public AD Secteur, rue des marronniers , de luminaires sur candélabres et des ensembles éclairage, mise en conformité de l'armoire (23 points lumineux)	39 773,85	19 886,93	19 886,92	2024
Renouvellement éclairage public AG Secteur place de la Mairie sur candélabre des luminaires et sur façade, mise en conformité de l'armoire (14 points)	22 477,88	11 238,94	11 238,94	2025
Renouvellement éclairage sur secteur rue du chemin Ferre AA , renouvellement luminaire sur candélabre, sur façade et poteaux béton et séparation réseau, mise en conformité de l'armoire (36 points lumineux)	23 354,43	11 677,22	11 677,21	2026
	107 912,28	53 956,15	53 956,13	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte de l'exposé qui précède
- Adopte le plan pluriannuel d'investissement 2023-2026 pour l'éclairage public
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions financières avec le SIEIL et tous les documents afférents à la présente délibération.

V – FONDS TOURISME CCTVI

Dans le cadre de sa stratégie d'affectation du produit de la taxe de séjour, la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre a décidé de consacrer une part de ce produit au soutien des projets touristiques entrepris par les communes.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention pour la réfection de la toiture de la loge de vigne, située sur le complexe de loisirs de l'espace de la Baronne et l'installation de bancs pour le public.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Travaux	Coût HT	Financement
Achat équipement et mobilier urbain	1 100.00 €	Autofinancement 50% 1 436.50 €
Travaux	1 773.00 €	Subvention CCTVI 50% 1 436.50 €
Total	2 873.00 €	2 873.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve le projet et son plan de financement
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre dans le cadre des fonds de concours pour les projets touristiques.

VI - FINANCES COMMUNALES

- Restes à réaliser

Monsieur le Maire présente les restes à réaliser.

DEPENSES

ARTICLE PROGRAMME	NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT BUDGETE	DEPENSES	NATURE DES ENGAGEMENTS	RESTES A REALISER
2111	Acquisition de terrains	13 000	0	Achat terrain « près de l'étang »	13 000
2157	Matériel voirie	35 000	0	Achat Faucheuse	35 000
2031-53	Frais étude	15 000	5 100	Frais étude aménagements rue de la vallée du lys	9 900
21318-73	Autres bâtiments publics	240 000	4000	Construction Maison des jeunes	236 000
					293 900

RECETTES

ARTICLE PROGRAMME	NATURE DE LA RECETTE	PREVU	PERCU	OPERATION	RESTES A REALISER
1341	DETR	52 150	0	Maison des jeunes	52 150
1323	Subvention Département	56 784	17 035	Maison des jeunes	39 749
1321	Etat	3 675	810	Matériel cantine	2 700
1323	Département FADDT	6500	0	Achat terrain	6 500
					101 099

- Autorisation mandatement dépenses d'investissement

Dans l'attente du vote du budget 2023, le Conseil Municipal, peut par délibération, décider d'engager, et de liquider les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Considérant que le montant budgétisé pour les dépenses d'investissement de l'année 2022 est de 499 200.00 € hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le paiement de factures d'investissement à hauteur de 25% de ce montant, selon la répartition indiquée dans le tableau ci-dessous pour un montant de 124 800.00 € :

CHAPITRE/ARTICLE	AUTORISATION
21 / 2111	5 000.00 €
21 / 2188	20 000.00 €
21 / 2183	15 000.00 €
21 / 2184	20 000.00 €
21 / 2181 Opé 65	20 000.00 €
21 / 2135 Opé 65	20 000.00 €
20/2041582	24 800.00 €

- Remboursement achat M. BOURRY

Monsieur le Maire expose que Monsieur BOURRY, premier adjoint, a acheté sur internet une batterie pour remplacer celle de la sono portative défaillante, pour un montant de 25.10 €.

Il demande au Conseil Municipal de procéder au remboursement de 25.10 € à Monsieur Bourry.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le remboursement de 25.10€ à Monsieur Bourry
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

- Remboursement achat Mme LAURENS

Monsieur le Maire expose que Madame LAURENS, Maire-Adjointe, a financé l'achat de 14 billets de train aller/retour Villeperdue/Tours pour la participation des membres du Conseil Municipal des Jeunes (11 enfants accompagnés de 3 adultes encadrants) au Congrès des Maires qui s'est déroulé à Tours le mercredi 7 décembre 2022.

Il demande au Conseil Municipal de procéder au remboursement de **102.00 €** à Madame LAURENS Aurélie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le remboursement de 102.00 € à Madame LAURENS Aurélie
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

- Reversement subvention coopérative scolaire

Monsieur le maire expose qu'une subvention a été obtenue, dans le cadre du Fonds d'animation locale votée par l'Assemblée départementale, en sa séance du 02 décembre 2022, pour l'action « sortie scolaire plage du débarquement ». Cette subvention s'élevant à 849.00 € sera reversée à la coopérative scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de reverser la subvention accordée pour « sortie scolaire plage du débarquement » à la coopérative scolaire pour un montant de 849 €.

VII - PERSONNEL COMMUNAL - EFFECTIFS 2023

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

GRADE	Catégorie	Temps de travail	Nb de poste	MISSIONS	Pourvu Non Pourvu	Statut	Durée hebdo
Secteur administratif							
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	TC	1	Secrétaire de mairie	P	T	35
Adjoint administratif	C	TC	1	Accueil - secrétariat	P	T	35
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	TC	1	Coordination services scolaire et entretien - Comptabilité - secrétariat-ressources humaines	P	T	35
Adjoint administratif	C	NC	1	Agence postale - mairie	P	S	25
Secteur technique							
Adjoint technique principal 1ère classe	C	TC	1	Coordination des services techniques- Espaces verts et voirie	P	T	35
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TC	1	Entretien voirie	P	T	35
Adjoint Technique	C	TC	1	Espaces verts	P	S	35
Adjoint Technique	C	TC	1	Bâtiments et voirie	P	T	35
Adjoint technique principal 1ère classe	C	TC	1	Entretien locaux et surveillance	P	T	35

Adjoint technique principal 2ème classe	C	TC	1	Entretien locaux et surveillance cantine	P	T	35
Adjoint technique	C	NC	1	Surveillance et entretien	P	NT	17
Adjoint technique	C	NC	1	Surveillance cantine, entretien	P sur 14h	NT	17
Adjoint technique	C	NC	1	Agent de restauration scolaire	P	NT	9.25
Adjoint technique	C	NC	1	Agent de restauration scolaire	P	NT	16
Adjoint technique	C	NC	1	Agent de restauration scolaire	P	NT	4.52
Adjoint technique	C	NC	1	Agent de restauration scolaire	P	NT	13.58
Apprenti	Droit privé	TC	1	CAP jardinier	P	Apprentissage	35
Secteur scolaire							
Agent spécialisé principal de 1ère classe écoles maternelles	C	TC	1	ATSEM, surveillance, mise à dispo ALSH	P	T	35
Agent spécialisé principal de 1ère classe écoles maternelles	C	NC	1	ATSEM, surveillance, mise à dispo ALSH	P	T	30
Agent spécialisé principal 2ème classe écoles maternelles	C	NC	1	ATSEM, surveillance, mise à dispo ALSH	P	T	31,5

- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi listés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

VIII - CONVENTION CDG37 PERSONNEL INTERIMAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et établissements publics peuvent faire appel aux services du Centre de gestion pour mettre des agents territoriaux à leur disposition pour :

- Remplacer des agents momentanément indisponibles ;
- Effectuer des missions temporaires ;
- Effectuer des missions permanentes à temps complet ou non complet ;
- Pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire.

En outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux et par convention.

Par délibération en date du 30 mars 1987, le CDG37 a décidé de la mise en place d'un service de renfort et de remplacement à destination des collectivités et établissements publics du département d'Indre-et-Loire au titre des missions facultatives afin de répondre à leurs attentes dans ce domaine.

Pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer aux services de la Mission d'intérim territorial mis en œuvre par le CDG37 et présente la convention cadre à partir de laquelle les demandes de dispositions de personnel à titre onéreux pourront être adressées au CDG37.

Pour rappel, l'adhésion au service est gratuite.

Seules les interventions éventuelles de personnels gérés et rémunérés par le CDG37 induisent une participation financière, le temps de leur mission, selon les tarifs en vigueur au moment de la mission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique notamment ses articles L332-13, L332-14, L332-23, L334-3L452-30, L452-40 et L452-44,

Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG37 en date du 30 mars 1987 relative à la mise en place d'un service de renfort et de remplacement à destination des collectivités et établissements publics du département d'Indre-et-Loire au titre des missions facultatives.

Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG37 en date du 8 novembre 2022 fixant les tarifs de recours au service de renfort et de remplacement,

Considérant que pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service d'Intérim territorial mis en œuvre par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire

- **EMET** un avis favorable de principe pour le recours au service de remplacement et de renfort proposé par le CDG37,
- **APPROUVE** le projet de convention cadre susvisée tel que présenté par Monsieur le Maire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire, ainsi que les documents y afférents,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appel, le cas échéant, au service d'Intérim territorial du CDG37, en fonction des nécessités de services,
- **DIT** que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à disposition de personnel par le CDG37, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

IX – PROJET AMENAGEMENT COUR D'ECOLE VEGETALISEE

La municipalité a la volonté d'aménager la cour du groupe scolaire par une végétalisation répondant à la fois à des enjeux éducatifs et climatiques. Axé sur le bien-être des enfants, le projet vise à une meilleure répartition des usages et l'intégration d'espaces favorables à la biodiversité.

Pour mener cette étude, Monsieur le Maire propose de solliciter l'accompagnement du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine. Il informe que cette étude peut être subventionnée par la Région Centre à hauteur de 80%.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Etude	Coût HT	Financement
Accompagnement méthodologique et technique prestataire	3 000 €	Autofinancement 20 % 600.00 €
		Subvention Région centre 80 % 2 400.00 €
Total	3 000.00 €	3 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet et son plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'accompagnement du Parc Naturel Loire Anjou Touraine et à déposer une demande de subvention auprès de la Région Centre.

Relevé des délibérations examinées le 16 janvier 2023

Délibération	Objet	Décision
2023.01.001	Demande de subvention DETR et FDSR projet aménagement rues de la Baronne et de la Vallée du Lys	Approuvée
2023.01.002	Plan Pluriannuel d'investissement 2023-2026 éclairage public	Approuvée
2023.01.003	Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement 2023	Approuvée
2023.01.004	Remboursement achat batterie pour sono portative	Approuvée
2023.01.005	Remboursement achat billets de train participation CMJ au Congrès des Maire	Approuvée
2023.01.006	Reversement Fonds animation locale pour projet scolaire	Approuvée
2023.01.007	Tableau des effectifs au 1 ^{er} janvier 2023	Approuvée
2023.01.008	Adhésion de principe au service intérim territorial du CDG37	Approuvée
2023.01.009	Demande fonds de concours appel à projets touristiques communaux	Approuvée
2023.01.010	Projet aménagement cour d'école végétalisée – demande accompagnement PNR et subvention Région Centre	Approuvée

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h30

LOIZON Eric, Maire	
SEGRETAIN Noémie, secrétaire de séance	